



Joinville, le 14 mai 2012

Michel LAVAL
22 Bis Quai du Barrage
94340 Joinville-le-Pont

*À l'attention de Monsieur Olivier Dosne, Maire de Joinville
& de M. Jean-Jacques Gressier, maire adjoint en charge des services techniques*

Messieurs,

Comme vous le savez, la Charte du Patrimoine Arboré est le fruit de plus de deux ans de travail du Comité Consultatif Environnement (CCE), des services techniques, et des associations, surtout Joinville-Ecologie. Cette Charte a maintenant une valeur contractuelle, depuis qu'elle a été adoptée, à l'unanimité, par le Conseil Municipal du 7 février 2012.

La Charte du Patrimoine Arboré prévoyait notamment l'obligation de ne plus pratiquer sur le patrimoine communal que des tailles « douces », en précisant que les coupes effectuées ne devaient jamais dépasser cinq centimètres de diamètre.

Comme bien des Joinvillais, nous avons été choqués de constater qu'à peine adoptée, la Charte du Patrimoine Arboré n'a pas été respectée par les Services Techniques Municipaux, ou plus précisément j'imagine par leurs sous-traitants. En effet, on a pu voir, fin mars ou début avril, des coupes brutales dépassant nettement la limite, sur des platanes de la voirie communale, par exemple Quai Gabriel Péri, ou à l'angle du Quai du Barrage et de l'avenue Molette.

Je comprends parfaitement que les changements induits par la Charte du Patrimoine Arboré aient besoin de temps pour être assimilés par toutes les parties prenantes. Souhaitant que la Charte soit dorénavant respectée, je souhaite néanmoins avoir connaissance des raisons qui n'ont pas permis qu'elle le soit les premiers mois.

La taille des arbres d'alignement de la voirie communale est-elle entièrement sous-traitée à des prestataires ? Lesquels, et dans le cadre de quel marché ? Ont-ils tous bien eu communication de la Charte que Joinville a adoptée, et à quelle date ? Quel est l'auteur de la taille excessive des platanes il y a un mois, et a-t-il reçu depuis lors de la Municipalité une invitation à procéder désormais avec plus de retenue ?

Par ailleurs, au vu de tailles aussi abusives effectuées sur les arbres de la voirie départementale, j'aimerais savoir si la Charte a bien été communiquée au Conseil Général du Val-de-Marne, comme il avait été prévu.

Ayant été sensible à l'introduction que Monsieur le Maire a bien voulu personnellement donner à la Charte du Patrimoine Arboré, je suis certain que vous ne manquerez pas d'apporter des réponses à ces questions qui nous intéressent tous. Je vous en remercie par avance.

Je vous prie d'accepter l'expression de ma meilleure considération,

Michel LAVAL, Secrétaire de l'Association